



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 26 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 janvier 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire.

Etaient présents :

Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Laurent Marcangeli, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Christelle Combette, Isabelle Jeanne pouvoir à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal pouvoir à Camille Bernard, Paul Mancini pouvoir à Simone Guerrini, Muriel Madotto pouvoir à Sébastien Deliperi, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau pouvoir à Alain Nicolai, Jean-Paul Carrolaggi pouvoir à Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon pouvoir à Jean-François Casalta.

Etaient absents :

Philippe Kervella, Isabelle Feliciaggi, Basile Paoli, Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire, propose au conseil municipal de valider le procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 30 novembre 2023 et 15 décembre 2023.

Ce Procès-verbal relate le déroulement du conseil municipal de manière succincte, les délibérations discutées, les échanges qui se sont tenus, le vote pour chaque délibération. Il a été transmis à chaque élu le 17 janvier 2024 pour relecture et éventuelle rectification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Adopte les procès-verbaux des conseils municipaux du 30 novembre 2023 et du 15 décembre 2023 joints sans modification.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 18 juillet 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet	Visa Préfecture
2024_001	10/01/2024	Renouvellement AVPU 2024 (Association des Villes pour la Propreté Urbaine)	17/01/2024
2024_002	10/01/2024	Concession n° 2853 au plan: T- CM-20 Concession d'une durée de 15 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit St Antoine	
2024_003	10/01/2024	Portant régularisation de la décision attributive de concession Contrat N°2854 au plan R-11 d'une superficie de 25 m2 Cimetière communal Nouveau d'une durée perpétuelle	
2024_004	12/01/2024	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à la Fédération des Cités Européennes Napoléoniennes.	23/01/2024
2024_005	12/01/2024	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'association Sites et Cités remarquables de France	23/01/2024

Liste des décisions prises en matière de commande publique par le Maire, par délégation du conseil municipal

N° MARCHE	DATE DE SIGNATURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE
MV18/128	14/12/2023	LOT 1 Marché d'exploitation de type MC/PF des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio	Groupement AJC-CECC-SEEM ENERGIE
2023V106	21/12/2023	AV23-17 Contrôle périodiques des installations communales Lot 1	SOCOTEC
2023V117	21/12/2023	AV23-17 Contrôle périodiques des installations communales Lot 2	SOCOTEC
2023V118	21/12/2023	AV23-17 Contrôle périodiques des installations communales Lot 3	SOCOTEC
2023V125	19/12/2023	MS11 Fruits et légumes	PROFRUIT
2023V123	22/12/2023	Accord-cadre pour les travaux divers d'entretien, de rénovation, et de construction des bâtiments et équipements communaux de la ville d'Ajaccio et compte de tiers - Lot 2	Menuiserie du Sud
2023V096	22/12/2023	Accord-cadre pour les travaux divers d'entretien, de rénovation, et de construction des bâtiments et équipements communaux de la ville d'Ajaccio et compte de tiers - Lot 8	CASEO – MONTE BIANCU
2020V021	12/01/2024	TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS ET PLACES DE LA VILLE D'AJACCIO	TPB Debène
2023V124	04/01/2024	Location longue durée de deux véhicules de type fourgon frigorifique pour les services de la Ville d'Ajaccio	PETIT FORESTIER LOCATION SAS
2023V119	04/01/2024	AV22-79-1 Gestion paysagère et entretien raisonnés des sites communaux, espaces plantés, naturels et littoraux – RELANCE LOT 9 Entretien des bassins de rétention, berges et ravines	I LAMAGHJONI
2023V126	04/01/2024	AV23-53 ACMS Edition et diffusion d'ouvrages d'histoire de l'art et E-Book	SILVANA SNOECK
2024V001	11/01/2024	AV23-49 Prestations de prévisions et d'observations de données météorologique et d'aide à la décision pour la gestion du risque hydrométéorologique sur la commune d'Ajaccio	PREDICT SERVICES SAS
2024V002	11/01/2024	AV23-21 Constitution du fonds de documents destinés au service de prêt du réseau de lecture publique des médiathèques de la Ville d'Ajaccio	RDM VIDEO
2024V003	12/01/2024	MS 12 Fruits et légumes	PROFRUIT
2022V170	23/01/2024	Réalisation du bassin de rétention d'Alzo di Leva 1- Ville d'Ajaccio -Lot n°1 – Terrassements, infrastructures, VRD, génie civil	Groupement ROCH LEANDRI BTP / POMPEANI BTP
2022V170	24/01/2024	Réalisation du bassin de rétention d'Alzo di Leva 1- Ville d'Ajaccio -Lot n°1 – Terrassements, infrastructures, VRD, génie civil	Groupement ROCH LEANDRI BTP / POMPEANI BTP
2022V172	24/01/2024	Réalisation du bassin de rétention d'Alzo di Leva 1- Ville d'Ajaccio -Lot n°3 - Passerelle, glissière, équipements bois	SOTRAVOS

Interventions :

M. le maire : « Mes chers collègues permettez-moi pour commencer d'évoquer en quelques mots la mémoire de Monsieur Dominique Ornano qui nous a quittés le 19 janvier dernier. Dominique Ornano est né le 11 novembre 1944 à Ajaccio. Il était le fils de l'ancien sénateur maire d'Ajaccio Charles Ornano qui nous a lui-même quittés, il y a près de 30 ans exactement le 19 février 1994. Dominique Ornano était le conseiller général Bonapartiste du 2e canton d'Ajaccio de 1989 à 2001 soit 2 mandats. On notera qu'il a été à l'origine de la création du port de l'Amirauté devenu le port Charles Ornano et en a été son premier directeur. Ce n'est sans doute pas un hasard si son neveu notre ami et collègue Pierre Laurent Audisio assume aujourd'hui la présidence de ce même port Charles Ornano. Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Dominique Ornano. C'est notre premier conseil municipal de l'année et nous voilà réunis donc pour cette nouvelle année et permettez-moi encore à cette occasion de vous renouveler mes vœux de santé, de bonheur et de réussite comme je l'ai exprimé pendant la cérémonie des vœux. Le contexte est tendu parfois morose. Il peut être parfois sujet à contrariété dans les ambitions, l'enthousiasme que l'on peut avoir les uns et les autres lorsque nous portons des projets ambitieux, mais ça ne doit pas nous décourager sur la base d'une année riche qui s'est écoulée en 2023 en projet, en grand projet, en travail récurrent sur les questions de proximité dans nos quartiers. Je formule tout simplement le vœu que 2024 soit également un bon cru dans la continuité de ce que nous avons amorcé depuis déjà quelques années. Il y a un certain nombre de réalisations aujourd'hui qui témoigne effectivement d'un travail de fond et je l'espère d'une meilleure compréhension de la pointe de modernité que nous tentons de donner à notre territoire avec les marges évidemment de progrès, mais le travail étant au rendez-vous je m'en félicite et j'en profite pour réitérer mes remerciements à vous membre de la majorité bien sûr ainsi qu'à tous les agents de la ville qui travaillent pour l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. J'adresse également, mais vœux aux membres de l'opposition. Je souhaite au sein de cette instance poursuivre nos débats qui sont des débats de qualité et j'ai le souci comme vous effectivement d'avoir cette exigence vis-à-vis de nos concitoyens parce qu'indépendamment je dirais des divergences et il en faut c'est tout à fait ça au grand dam parfois de certains observateurs, mais je pense que c'est essentiel et ce qui est important c'est la bonne compréhension de ce qui est dit et de ce qui est fait auprès de celles et ceux dont nous avons le plaisir et l'honneur de servir les intérêts. Ce soir. Nous allons aborder le rapport d'orientation budgétaire qui est l'acte I du calendrier budgétaire annuel. Alors, ce n'est pas une restitution de comptes ce sont des orientations. C'est une manière à travers l'exercice budgétaire en préfiguration d'exprimer les actions qui sont menées au niveau de la municipalité dans le contexte qui est le nôtre, mais qui s'inscrit aussi dans un contexte plus général, régional national, international qui explique le cadre contraint dans lequel nous devons agir et qui permet effectivement de rappeler aussi les grandes orientations et les choix qui sont décidés au niveau de notre exécutif. L'adjoint aux finances fera une présentation toujours avec cette exigence de clarté qui est la sienne et qui nous ravit et être heureux dans cet exercice franchement c'est une prouesse. Monsieur Casalta et Monsieur Miniconi je vais vous laisser la parole pour lire votre courrier, mais je vais vous répondre puisque vous nous avez sollicité pour l'organisation d'un échange ou d'un débat autour des questions d'aménagement, de l'urbanisme, du logement, de l'énergie enfin de grands sujets dont on avait parlé. Je m'étais engagé auprès de vous effectivement à mettre en place ce rendez-vous. Le Conseil Municipal du 8 février n'est pas supprimé. Il y avait en fait 2 conseils municipaux dans le même mois et on en a maintenu un seul, celui du 22 février et donc comme il y a une partie qui traitera notamment de procédure de révision du plan local d'urbanisme. J'ai pensé que ça pouvait être l'acte I. Ce sera à mon avis un premier rendez-vous. Ce conseil municipal sera concerné notamment par ces questions-là. Je pense que c'est la bonne occasion pour ouvrir ces débats et répondre du même coup à votre sollicitation si vous en êtes d'accord. »

M. Casalta : « Merci monsieur le maire. Tout d'abord, permettez-moi également de vous souhaiter à vous ainsi qu'à nos chers collègues a pace è a salute per l'annu novu (la paix et la santé pour l'année nouvelle) c'est vrai qu'on ne s'est pas vu et je n'ai pas vu tout le monde et je profite de

cette occasion pour vous présenter mes vœux. Je vais formuler la demande que nous avons à faire pour qu'elle soit actée officiellement au procès-verbal, car c'est une des conditions légales de l'article L2121- 19 du CGCT, mais sur la pré-réponse que vous venez de me faire, Monsieur le Maire, je n'ai pas bien compris à quel conseil municipal voulez -vous que l'on se réfère. Celui du 22 février peut-être ? D'accord ! Parce j'ai vu que pour le 8 février théoriquement ce devait- être le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui devait être évoquée et puis j'ai vu qu'il a été annulé, me semble-t-il... »

M. le maire : « En fait c'est par commodité de calendrier. Il y avait 2 conseils municipaux dans le même mois et comme l'ordre du jour du 22 février n'était pas surdimensionné j'ai pensé qu'on pouvait maintenir un seul conseil et donc traiter ce point-là parce qu'essentiellement il sera question d'urbanisme à travers les délibérations qui vous seront présentées. Donc, on peut commencer avec un préambule et puis amorcer le débat et puis après on ajustera de toute manière ce ne sera pas un cas d'échange isolé. »

M. Casalta : « Donc pour reprendre je formule officiellement cette demande de débat autour du logement, de l'aménagement du territoire qui s'insèrera bien dans le débat qui sera celui du 22 février et notamment autour de la question des meublés de tourisme et de leur éventuelle régulation par la majorité l'exécutif municipal parce que nous pensons que c'est une question qui est extrêmement importante, complexe et qui mérite un débat au sein du conseil municipal qui est le cœur battant de la vie démocratique de la cité pour que chacun puisse donner ses avis et ses opinions sur cette question encore une fois cruciale pour l'avenir de notre cité comme pour l'avenir de tant d'autres. C'est donc la demande que je formule aux termes de l'article L2121-19, je le dis de mémoire, du code général des collectivités territoriales. »

M. le maire : « C'est enregistré ! »

1 - Rapport support au débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire. Ce débat a lieu, au plus tôt, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Le rapport support au Débat d'Orientation Budgétaire est présenté en annexe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte des orientations budgétaires, exercice 2024, telles que présentées dans le document annexé.

Interventions :

M. Miniconi : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, chers collègues tout d'abord Pace e Salute. Je voudrais remercier toute l'équipe à l'origine de ce DOB (débat d'orientation budgétaire), ainsi que Monsieur Pugliesi qui l'a brillamment exposé. J'ai quelques explications à demander et surtout quelques remarques à faire. Comme il est clair, on peut débattre évidemment. La première des choses le contexte général est contraint et il sera encore contraint l'année prochaine. On a le PLF (Projet de Loi de Finances) qui prévoit 1,4% de croissance cette année, la Banque de France est à moins de 1% donc ça veut dire que toutes les recettes n'y seront sûrement pas ce qui peut encore poser des problèmes pour les budgets en cours d'année. Il y a encore de l'inflation et qui dit inflation dit hausse des taux d'emprunt. La France se désendette. Elle a pour objectif très précis d'arriver en 2027 à un objectif de moins de 3% de déficit de PIB (Produit intérieur brut) et évidemment elle va demander aux communes des efforts en particulier des efforts sur les dépenses. La seule chose de positif est cette augmentation

création de fonds vert qui va peut-être permettre de réaliser des investissements. Donc un univers contraint y compris pour le privé évidemment. Concernant la structure du DOB, je partage en partie ce qu'a dit Monsieur Pugliesi. Il y a des choses que je voudrais relever. On n'est pas là pour juger on est simplement là pour alerter les gens. Ce que je voulais vous dire c'est que depuis des années sur le budget on a une réunification des charges. On a des charges de personnel qui sont élevées. J'en conviens. On s'est expliqué plein de fois là-dessus. C'est comme ça. Le seul souci c'est que nous avons des charges de personnel qui sont élevées et qu'elles ont tendance à augmenter en masse de manière importante et même si j'ai bien vu les efforts que vous avez faits même si vous essayez de faire en sorte que ça n'augmente pas trop ça augmente quand même et le souci que l'on va rencontrer à terme si on ne change pas de système c'est qu'à un moment donné elles augmentent beaucoup plus vite que les recettes. J'ai juste calculé quelques chiffres. 2024, 2025, 2026 les charges de personnel augmentent entre 1 600 000 et 1 800 000 par an. Ce sont les fameux 2,5%. Je ne vois pas d'ailleurs comment on pourrait faire moins. Les impôts et les taxes augmentent moins, 1 700 000, 1 600 000 et 864 000. Ça veut dire qu'aujourd'hui quasiment au moins la totalité des impôts et taxes, les augmentations des impôts et taxes entre toutes les années sont réservées à l'augmentation de la masse salariale et donc par forcément de dégagement d'épargne brute supplémentaire. C'est très embêtant et ça veut dire qu'à un moment donné on ne va pas s'en sortir. L'année dernière on avait dit que peut-être qu'il ne fallait pas remplacer les gens qui partent à la retraite. Moi j'ai simplement repris le rapport de la chambre régionale des comptes qui dit en substance la même chose, on s'en était un peu expliqué, mais qui offre des pistes. Les pistes sont toujours les mêmes. Je vais quand même les rappeler parce que je pense que l'élément principal du DOB si l'on veut que la commune soit correctement gérée et puisse dégager de l'épargne c'est vraiment la masse salariale. Page 63 la chambre régionale des décomptes a fait un calcul théorique et à travers ce calcul elle a trouvé qu'on pouvait économiser quasiment 2 928 000 euros. Elle cite 3 mesures le non-remplacement d'un départ à la retraite sur 3 ans donc soit en moyenne 10 agents par an un montant évalué à 413 000 euros, la fin de l'octroi d'une journée de congé sans base légale à peu près 297 000 euros, la réduction du nombre de jours d'absentéisme par agent au niveau de la moyenne des communes de même strate à peu près 2 200 000 euros. Il faudrait peut-être mettre tout cela en route. Il y a des pistes données par la chambre régionale des comptes et si on veut appairer l'augmentation de la masse salariale avec l'augmentation des recettes parce que l'augmentation des recettes actuellement dans votre prévisionnel augmentent moins vite que les charges et il faudrait donc peut-être passer par ce genre de mesures. Je propose d'essayer à un moment donné de s'inspirer des mesures de la chambre régionale des décomptes. Je dis ça parce que je ne voudrais pas que dans trois ou quatre ans on constate une grosse différence et puis vous savez que plus on attend plus c'est compliqué de résoudre des problèmes. Évidemment quand on a des charges rigides comme celles -ci on ne peut pas beaucoup jouer puisque ça représente quasiment plus de 70% du budget. Je voulais vraiment faire un focus là-dessus en disant que le risque est là-dessus. Il n'est pas sur les charges de gestion courante. Les charges de gestion courantes sont tenues. De manière générale elles n'augmentent pas. Donc vous n'avez plus vraiment d'eau sous la quille sauf essayer de résorber un peu cette masse salariale. La 2e solution évidemment c'est d'augmenter les impôts et taxes et les autres produits de gestion courante, mais les impôts et taxes dans votre prévisionnel augmentent de 2,42% en 2024 et de 1,58% en 2025 et 2026. Alors évidemment il faut savoir quels impôts et taxes on peut augmenter. Il y a une piste dans le rapport on en parlera tout à l'heure. Concernant l'épargne et bien évidemment quand on a des rigidifications de charges et des produits qui n'augmentent pas tout est compliqué. On est dans un univers très très contraint. L'épargne nette effectivement est négative parce qu'il y a de gros remboursements d'emprunt. Je parle de gros remboursements par rapport à la capacité d'autofinancement dégagée par la mairie. Je pense qu'il y a très peu de villes en Corse qui ont une épargne nette négative, mais ça peut être un choix du maire. Le 1er souci de l'épargne nette négative c'est d'abord par rapport au banquier, Monsieur Pugliesi l'a dit par ailleurs on va essayer de moins emprunter pour avoir des ratios un peu meilleurs, un peu plus présentables pour garder la confiance du banquier et dans la confiance du banquier il y a la capacité de remboursement donc en gros plus vous avez un bilan qui est à risque, plus on a de risque que le banquier nous prête moins ou à des taux plus importants. De plus cette épargne nette négative on ne peut pas la

jeter il faut bien l'imputer. On est à moins 6 000 000 d'euros alors on l'impute sur quoi ! On l'impute sur les recettes d'investissement, sur le FC TVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) sur la taxe d'aménagement donc, ça veut dire que quelque part ça manque. Ce n'est pas une vue de l'esprit. C'est de l'argent qui vient en diminution des investissements donc ça veut dire qu'il y a quand même un effet important de l'épargne nette. Après on peut très bien se dire j'ai l'accord des banquiers, nous avons un certain nombre subventions, Monsieur le Maire, et les subventions me permettent finalement de combler cette épargne négative parce que je j'ai trouvé des subventions. Ce ne sont pas des situations usuelles et normales. La dette représente 100 000 d'euros. Il y a un petit désendettement. On ne peut que vous féliciter puisqu'il y a 30 000 000 d'euros sur 3 ans de crédits remboursés, 24 000 000 d'euros de crédits pris donc ça va dans le bon sens et c'est important. Ce qui est important aussi c'est d'avoir les bonnes tendances. La tendance est au désendettement. De la même manière que je dis attention il y a une tendance de repli sur la maîtrise des charges du personnel qui est très difficile il faut vous accorder qu'il y a une tendance qui positive sur le désendettement. Je voudrais vous revenir sur un produit qui est la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. C'est une part importante des taxes, 6 000 000 d'euros avec la majoration dans le débat que l'on aura fin février on va parler des meublés de tourisme. On va vous faire des propositions pour essayer de contrôler les meublés de tourisme déjà pour qu'ils n'augmentent pas et surtout pour essayer de retrouver un peu de logement à Ajaccio. Je pense que c'est la solution la plus rapide pour les Ajacciens parce que l'on sait que même si l'on veut construire des immeubles même nous voulons réviser le PLU on ne va pas construire des immeubles en 6 mois ou un an. Donc là il y a des situations d'urgence, d'abord sociales qui concernent les gens qui ne peuvent pas se loger ou qui vont se loger très chers. Deuxième aspect pour la concurrence déloyale que ça peut faire aux professionnels du tourisme aux hôteliers qui ont eu une saison difficile et qui vont avoir une saison 2024 très difficile parce que je le dis là aujourd'hui nous avons une programmation des avions qui n'est pas satisfaisante en tout cas pour le tourisme. On peut encore avoir une mauvaise saison quand on connaît la place du tourisme dans l'économie de la Corse ça peut être dangereux à terme et puis après dans un ordre beaucoup plus général il est évident que nous aimerions qu'Ajaccio ne soit pas vraiment une ville qu'à touriste avec des gens qui poussent des bagages. Donc tout ça pour vous dire que cette taxe est quelque chose dont on va parler et moi aujourd'hui c'est la seule chose qui va me poser un problème dans le DOB, car je vois bien que votre budget est contraint et je vois bien que vous n'avez pas trouvé les solutions que l'on vous avait demandé de trouver pour essayer de réduire cette taxe. Ce que je voulais vous dire sur l'orientation du DOB c'est que nous sommes très sensibles en tout cas sur cette taxe qui peut poser un problème dans le cas d'une réglementation des meublés de tourisme. Voilà ce que je voulais dire. Merci ! »

M Casalta : « Monsieur le maire merci, peut-être 2 ou 3 mots, en ayant à l'entame de mon propos déjà, la certitude d'être ennuyeux en premier lieu, parce que je ne suis pas aussi pertinent et compétent que Monsieur Miniconi, donc je vais peut-être dire des bêtises, vous m'en excuserez par avance. Et en second lieu, il est difficile de fasciner l'auditoire quand on commente un document budgétaire sauf avoir le talent et l'expertise de Pierre Pugliesi bien évidemment. Plus sérieusement, j'ai deux ou trois remarques. Je vais essayer de suivre d'ailleurs, le plan qu'il a été adopté. Il a posé une question en disant, notre objectif est-il d'être les meilleurs de la classe ? Et il a parlé quand il posait cette question à l'auditoire, il a parlé des montants de l'épargne brute qui sont faibles comme vous le savez, les montants de l'épargne nette qui sont négatifs. Évidemment c'est inquiétant. Alors je vais lui répondre, en tout cas du côté de l'opposition, notre objectif ce n'est pas d'être les premiers de la classe, d'une part parce que nous ne sommes plus sur les bancs de l'école et d'ailleurs même quand nous y étions, je ne sais pas si notre objectif était celui-ci et d'autre part, à notre seul objectif, c'est et je le rejoins sur ce point, d'offrir le meilleur service à la population. Mais le meilleur service à la population, il s'offre aussi et surtout en investissant de manière forte et pérenne. Or quand on n'a pas d'épargne, ou pratiquement pas, je force un peu le trait, vous m'en excuserez. Le seul recours à l'investissement finalement, se fait par le biais de l'emprunt. Et vous n'est pas sans savoir que nous avons un stock de dettes qui est important, si ma mémoire est bonne, c'est cent deux millions d'euros en capital et passer encore une fois, la savoureuse phrase que j'ai lue dans le DOB en disant que, en gros on va emprunter 3 fois huit

millions d'euros sur les 3 prochains exercices, mais pour se désendetter ! Alors comptablement, ce n'est pas faux, mais ce genre de raisonnement a quand même ses limites, car finalement le stock de dette qui ne baissent pas, ou alors de manière très marginale. Et à un moment donné il va bien falloir trouver les moyens de se désendetter. Ce qu'on n'a pas encore trouvé pour l'instant. C'est ça qui m'inquiète. Ensuite sur les charges de personnel, extrêmement rapidement, évidemment Jean André Miniconi l'a dit, elles sont importantes et tout le monde le sait. Nous sommes tout à fait conscients que les charges de personnel ça ne se réduit pas à un budget ou un numéro. On sait que les charges de personnel, ce sont des femmes et des hommes et que c'est une richesse pour la ville. C'est extrêmement important, il faut le répéter. Mais nous sommes aussi rattrapés par un principe de réalité budgétaire, économique et financière. Parce que si on se base sur ce seul raisonnement, ça veut dire qu'on pourrait le faire à accroître à l'infini. Et effectivement si on fait accroître à 100% du budget, nous n'aurions plus aucune marge, ni pour investir, ni même pour une autre dépense de fonctionnement. C'est pour cela qu'il faut les contraindre et les limiter. Alors Jean André Miniconi a cité la CRC, en vous posant la question, parce qu'on n'a pas de certitude là-dessus. Pour nous la CRC, ce n'est pas le Nouveau Testament. Il y a peut-être des pistes à suivre. Quelle vont être les moyens que nous avons, pour essayer de contenir, voire de faire baisser, ces charges de personnel dans l'avenir. On m'avait promis Monsieur le Maire, je crois en janvier 2021, mais c'est peut-être janvier 2022, je me trompe, une sorte de feuille de route RH pour savoir, ce qu'elles allaient être les pistes qui allaient être explorées. Nous ne l'avons toujours pas. Je le redemande aujourd'hui publiquement et officiellement. Nous aimerions savoir quelles sont vos solutions pour contenir, faire baisser, minorer. Je ne sais pas quel est le terme adéquat, mais en tout cas, une politique visible et viable à long terme, pérenne sur les charges de personnel. J'en viens ensuite et j'aurais presque terminé, rassurez-vous, juste deux mots sur les recettes de fonctionnement. Je reviens sur les charges de personnel, après je m'arrête, on dit souvent ce sont des facteurs exogènes qui occasionnent la hausse de ses charges de personnel. On parle du Rifseep, on en parle souvent d'ailleurs depuis plusieurs années. Sur les recettes de fonctionnement, j'ai noté que la loi de finances 2024, avait revalorisé les bases à hauteur de 3,8% et quand je vois la hausse de nos recettes de fonctionnement, c'est 3,8% , 3,7%, je crois donc là aussi on pourrait dire que finalement ce n'est pas grâce à nos efforts, qu'on a réussi à obtenir quelques recettes supplémentaires, ce sont des causes exogènes qui sont essentiellement dues à la revalorisation des bases, qui ont causé en tout cas, qui ont provoqué, et c'est un effet bénéfique, la hausse de ces recettes de fonctionnement. Le dernier point, maintenant et justement pour essayer d'avoir des recettes supplémentaires. Il y a deux pistes qui sont évoquées notamment, dans ce document d'orientation budgétaire. La première piste Jean-André en a parlé, mais je veux en dire 2 mots très rapidement, puisque ce sera l'objet du prochain débat. C'est une nouvelle hausse de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire, de 4 ou 5 points, me semble-t-il. La seconde piste se serait une minoration pour les résidents de la CAPA du tarif du stationnement en surface et de parkings souterrains, avec forcément un maintien ou une augmentation pour les non-résidents. Alors la première idée, je dis bien si elle est appliquée seule, ça peut être une fausse bonne idée. Une fausse bonne idée, parce qu'elle peut être contre-productive. En revanche si elle est dans un panel de mesures qui vont dans ce même sens, ça peut être intéressant. Mais ça sera l'objet du débat. Pour la seconde idée, je trouve ça super intéressant. Alors je ne sais pas si vous envisagez, et c'est la question que je vous pose, pour ce stationnement, cette révision de la politique du stationnement, par exemple une sorte de carte qui serait accessible à tous les Ajacciens, avec un tarif préférentiel pour toutes sortes de stationnements. C'est-à-dire stationnement de surface et souterrain, et qui permettrait, mais il faudrait revoir les logiciels de l'ensemble des appareils et qui permettrait finalement, en payant 10, 20 ou 30 euros, je donne ces chiffres à la volée, ou 40 euros à l'année, d'avoir un tarif préférentiel. Je pense que finalement ça ferait augmenter les recettes de stationnement, outre même, le fait que ça serait plus cher pour les non-résidents. Alors c'est vrai que c'est un petit peu embêtant pour les communes qui sont limitrophes d'Ajaccio et qui n'appartiennent pas à la CAPA. C'est vrai que les gens de Porticcio ou d'Eccica qui vont descendre et payer un peu plus cher, c'est un peu gênant, mais malheureusement aujourd'hui le droit national nous contraint, à adopter de ce genre de mesures et finalement ça se fait dans beaucoup d'autres endroits. Donc pourquoi pas cette mesure qui peut être une bonne mesure, j'en ai terminé et j'espère que je ne vous ai pas trop

embêté, je vous remercie. »

M Marcangeli : « Bonne année à tous. Naturellement je n'ai pas l'intention de rejoindre les rangs de l'opposition, Monsieur le Maire ! Je vais faire le focus sur 2 points qui me semblent particulièrement importants. Le premier concerne le niveau de nos taxes en règle générale. Un débat sera comme vous l'avez dit en début de conseil municipal consacré aux sujets du logement. Débat très utile que nous pouvons avoir et qui permettra, je pense, de préciser ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Toute la difficulté de l'art de la gestion d'une commune ou d'une collectivité. Je voudrais quand même dire que depuis 10 ans, mise à part la fameuse taxe sur les résidences secondaires qui est un moyen juste et adapté à la réalité de notre territoire, nous avons opté de manière régulière pour ne pas augmenter la pression sur les ménages Ajacciens. Nous en avons beaucoup débattu et ça n'a jamais été facile. Monsieur Miniconi parmi les pistes propose d'aller chercher des moyens par l'augmentation de taxes. Je renouvelle le vœu exprimé par Monsieur Pugliesi et qui sera à mon avis confirmé lors du vote de nos taux de ne pas augmenter les taxes dont nous avons la possibilité d'augmenter les taux. Je le dis parce que c'est une politique que nous menons maintenant depuis 10 ans. Effectivement chers collègues dans quelques semaines cela fera 10 ans que nous assurons la responsabilité de notre ville de notre agglomération et je pense que nous avons réussi à beaucoup travailler sans pour autant aller faire les poches des Ajacciens pour être totalement honnête. Il faut le dire et on ne le dit pas assez il n'y a pas beaucoup d'équivalent en France par rapport à la ville d'Ajaccio. Je rappelle le contexte de 2014, contexte de baisse de la dotation globale de fonctionnement. Je rappelle qu'aujourd'hui la ville de Paris est la championne du monde des augmentations de taxes. Les taxes augmentent très fortement dans les collectivités et plus particulièrement dans les communes et je rappelle que depuis 2014 notre majorité municipale n'a pas augmenté les taux. Les bases c'est une autre chose cela a été rappelé par Monsieur Casalta. Ce sont des décisions qui viennent de manière exogène comme cela a été rappelé notamment par le vote de la loi de finances, mais je puis vous assurer d'une chose c'est qu'il ne faut pas se cacher de ne pas avoir augmenté la fiscalité et même plutôt s'en enorgueillir et en ce qui me concerne en tant que membre de cette majorité municipale en tant qu'ancien maire qui a conduit durant 8 ans notre majorité, qui a fixé également nos orientations en compagnie de l'ensemble de l'équipe et bien je suis heureux de dire que pour l'année 2024 et je l'espère jusqu'à la fin du mandat nous serons conformes à nos engagements, les engagements que nous avons pris devant les Ajacciennes et les Ajacciens celui de ne pas augmenter la fiscalité. Ça, c'est particulièrement important, c'est un sujet je voulais remettre dans le débat de nos orientations budgétaires. Le 2e sujet et je remercie Pierre Pugliesi et l'équipe des finances de l'avoir fait c'est le camembert que vous avez montré sur les investissements. Il est parlant et il montre le travail accompli, le chemin parcouru et ce ne sont pas que des chiffres et des codes couleur. Ce sont des investissements que l'on voit dans le quotidien des Ajacciennes et des Ajacciens. Il y a de grandes transformations. Personne aujourd'hui ne peut nier que les choses aient bougé après on peut considérer qu'elles ne bougent pas dans le bon sens et ça c'est tout le débat. Mais, personne ne peut dire que la ville d'Ajaccio depuis 10 ans ne bouge pas, qu'elle est stoïque, à l'arrêt. Il y a des transformations majeures. Il y en a eu, nous sommes en train d'en vivre. Nous pouvons rencontrer quelques difficultés comme d'habitude d'ailleurs lorsqu'il s'agit de bouger et de circuler lorsque de grands chantiers sont prévus. Mais les chantiers sont là. Ils sont là de manière équilibrée, je pense, en fonction des quartiers, en fonction des objectifs poursuivis et ça je ne peux quand être fier. Tout à l'heure je discutais avec Madame l'Adjointe à la culture et lorsque je vois l'article sur la bibliothèque vous ne pouvez pas vous imaginer la fierté que nous pouvons avoir d'être la majorité municipale qui a engagé ces travaux. Certes nous avons bénéficié de financements extérieurs et alors ! Nous sommes allés les chercher avec les dents et on sauve notre patrimoine et on le restitue aux Ajacciennes et aux Ajacciens. C'est un élément de fierté. Tout comme je serai fier dans quelques mois, je l'espère, en compagnie de l'ensemble de celles et de ceux du conseil municipal qui le souhaiteront d'aller couper le ruban du parc Berthault restitué comme on ne l'avait plus vu depuis de nombreuses générations aux Ajacciennes et aux Ajacciens dans un nouvel écrin et avec une destination nouvelle. Comment ne pas être content de voir le Casone aujourd'hui quand on le compare à ce qu'il était lorsque nous avons pris nos responsabilités. Tout cela a une traduction

budgetaire parfois assez ennuyeuse et je rejoins notre collègue Jean-François Casalta, ça peut être terne, mais lorsqu'on le voit sur le terrain eh bien moi je pense que c'est encore dans cette direction qu'il faut aller. L'année qui s'ouvre est une année de défi pour la ville d'Ajaccio. Je pense notamment et nous en parlions avec Simone Guerrini au conservatoire. C'est un très très bel enjeu pour Ajaccio ville de culture, mais également ville de projet. Nous aurons l'occasion lors du débat qui sanctionna également le vote du budget dans quelques semaines de revenir sur les grands enjeux et je pense que chacun aura à cœur de vouloir lister l'ensemble des projets qui se cachent derrière les chiffres afin d'avoir la photographie de ce que sera Ajaccio après ces investissements. Mais je continue de dire devons continuer à aller sur l'investissement. Un investissement qui soutient notre économie locale, mais qui permet surtout à la ville d'Ajaccio de poursuivre sa transformation. Cela me semble particulièrement important. En conclusion je dirais que je pense sincèrement, Monsieur le maire, que le travail mené va dans la bonne direction. Je finirai par une anecdote nous en avons tous. Souvent les Ajacciens se plaignent. On voit souvent les trains qui n'arrivent pas à l'heure et souvent ils attirent l'attention. Samedi dernier j'étais sous le cours Grandval et j'ai croisé une dame que je ne connaissais pas. Une dame d'un certain âge qui allait faire ses courses. Elle s'est arrêtée elle m'a dit merci pour ce qui est fait. Je sais que vous n'êtes le maire d'Ajaccio, mais depuis plusieurs années la ville s'embellit et je voulais vous dire merci. Je voulais faire profiter le conseil municipal de ce petit moment de grâce qui est toujours mieux qu'un coup de pied au derrière si vous voyez ce que je veux dire et qui permet de voir que dans nos populations il y a de la satisfaction par rapport au travail qui est effectué. Ça c'est une forme de fierté collective qui vient récompenser je le crois un travail sérieux, ambitieux que nous menons ensemble et qui je le pense profite à notre ville et à ses habitants. »

M Casalta : « Je vous remercie, j'aimerais apporter peut-être une précision sur le propos du député Marcangeli et d'ailleurs, je n'oublie pas qu'il a été à l'origine avec Annaïg Le Meur de la proposition de modifier la loi de 1976 sur les meublés de tourisme et si son emploi du temps le permet d'être là le 22 février, ça sera un débat de qualité, car il pourra nous donner une vue de l'intérieur, de ce qui s'est passé, des attermoissements du gouvernement en la matière. D'accord, la semaine prochaine aura lieu le débat à l'Assemblée nationale, c'est parfait, nous aurons une base intéressante de discussion. Donc ce que je voulais dire, quand il dit, la ville d'Ajaccio n'a pas augmenté les taxes depuis 10 ans, c'est vrai. En revanche, la CAPA et c'est votre majorité, il était à l'époque, président de la CAPA, a augmenté, je crois, en 2020, si ma mémoire est bonne, la taxe d'ordures ménagères d'1,5 points et la taxe sur le foncier bâti de 4,5 points, c'est pour préciser. Il y a eu une augmentation de taxes pour les résidents de la ville d'Ajaccio, pas par la ville d'Ajaccio, mais par la Capa et certains esprits chagrins pourraient penser que c'est un peu la même chose. Autre point, une macagna, pardonnez-moi le terme, notre ami Pierre Pugliesi, car il nous a nous taquiné sur le parking avec un clin d'œil convenu, quand il vous disait "Monsieur le Maire, nous avons vraiment bien fait de reprendre ce parking " vous voyez, c'est lui qui cherche ! Après je peux le comprendre après avoir fait une si grosse erreur, qu'il essaie de justifier à chaque fois et de revenir dessus. Je peux le comprendre ! Mais plus sérieusement, il y a six cents places qui ont été bazardees, là on va agrandir pour deux cents places avec douze millions d'euros d'emprunts, donc même comptablement, on peut se demander si c'était une si bonne idée que ça, j'en ai terminé. »

M Marcangeli : « Concernant les taxes, je pense que nous sommes dans un débat municipal et je suis tout disposé à pouvoir évoquer ce qui se passe à la CAPA. Pour parler des déchets, chers collègues, vous savez très bien pourquoi la Capa doit augmenter la taxe. C'est parce qu'il n'y a pas de politique régionale menée. Le sujet est là, il est aussi exogène pour le coup. Et je suis très inquiet, je tiens à le dire, de voir les avancées pénibles de ce qu'on appelle le projet de Monte. Je le dis, parce que lorsqu'on peut avoir une lueur d'espoir à travers un projet d'intérêt régional, se présenter à nous et que je vois quelques vicissitudes et quelques difficultés, je dis attention, on n'est pas à l'assemblée de Corse, mais nous sommes concernés, comme nous sommes concernés par ce qui se passe à la CAPA. Les débats qui se déroulent à l'assemblée de Corse et cela a des impacts sur les finances des EPCI. J'ai pu en faire l'expérience durant les années au cours desquels j'ai présidé la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Je terminerai d'ailleurs sur cette note, si demain d'aventure on souhaite que la communauté d'agglomération du

pays ajaccien ait plus de moyens et plus de latitudes pour pouvoir exercer ses compétences, continuer de projeter le territoire du pays ajaccien vers un avenir plus serein et plus ambitieux, je crois qu'il faut qu'elle devienne une métropole. Je l'ai dit, c'est un débat important qui ne doit pas être escamoté dans le cadre des réflexions que nous devons avoir. Chacun devra à ce moment-là se positionner en tant qu'élu de ce territoire, territoire de la communauté d'agglomération du pays ajaccien et plus particulièrement d'Ajaccio. C'est un vrai débat et j'espère Monsieur le Maire, j'en fais la demande que le cas échéant, si le projet avance, que nous puissions, soit à la Capa ou peut-être même ici au conseil municipal, organiser un débat pour expliquer alors à l'ensemble des élus municipaux et intercommunaux ce que sont les enjeux liés à cette envie de nous diriger dans cette direction. Qui est intrinsèquement liée, à mon avis, demain à des tas de réalisations et projets que nous mènerons sous l'égide de l'agglomération du pays ajaccien et par ruissellement, ici aussi au niveau de la ville d'Ajaccio. Je vous remercie. »

Mme Corticchiato : « Merci Monsieur le maire, Monsieur l'Adjoint aux finances merci pour votre présentation claire et pragmatique, vous avez fait l'unanimité ce soir sur cette présentation. Alors certes, c'est un exercice de style imposé, mais c'est aussi un moment démocratique, nous avons pu le voir et vous l'avez bien précisé Monsieur le Maire. C'est aussi pour nous une manière de poser un cadre sur nos priorités et nos orientations. Cela a été rappelé dans plusieurs prises de parole, les dernières années ont été marquées par un contexte économique dégradé et nos politiques publiques ont dû jouer un rôle encore plus prégnant auprès de notre population. À ce titre, la mise en place de la comptabilité M57 va nous permettre justement de rentrer dans une logique de pluriannualité de nos investissements, mais aussi de faire face à l'urgence. Parce que bien entendu on est face à des urgences quotidiennes et sur des dépenses imprévues. C'est une bonne chose parce que du coup ça nous oblige à réfléchir à nos futures programmations budgétaires qui seront fortement impactées et ça a été vu par les enjeux de la transition écologique. Je ne m'attarderai pas sur les chiffres présentés, mais je soulignerai simplement ; et ç'a été dit aussi d'une manière ; que malgré l'inflation et la hausse de nos charges fixes, la ville d'Ajaccio a maintenu des règles de gestion très strictes, mais aussi nous avons amplifié notre démarche de rationalisation. Ça c'est important de le dire. Rationaliser tout en agissant au plus près des préoccupations quotidiennes des Ajacciens, de la population ajaccienne. Parce que c'est ça qui nous préoccupe. Le défi est là justement et l'équation n'est pas simple. D'autant moins simple que nous devons aujourd'hui encore plus qu'hier concentrer nos efforts sur la nécessaire transition écologique que nous avons à porter puisque nous en avons fait une priorité. On est convaincu que cette transition écologique se veut transversale et elle est vraiment au cœur de l'ensemble de nos politiques publiques. Depuis 2020 nous avons posé des jalons, nous avons fait bouger les lignes, nous avons ouvert de grands chantiers et par-dessus tout nous avons remis en question nos modes opératoires pour intégrer la thématique environnementale dans tous nos projets d'aménagement. Revoir ses pratiques n'est pas chose aisée, mais c'est la meilleure et la seule manière pour s'adapter à un contexte planétaire inédit. Je suis convaincue que c'est par les territoires de proximité, à notre échelle, au plus près des réalités du terrain que les politiques de transition écologique prendront leurs sources et développeront les meilleures racines. On l'a évoqué tout à l'heure le soutien de l'État en matière d'investissement via notamment le fond vert qui est un atout précieux pour nous et il nous appartiendra justement d'adapter nos projets pour répondre à ces exigences. C'est ce que nous avons fait pour la place du Diamant. Elle a été citée à plusieurs reprises. Sans ces crédits environnementaux nous n'aurions pas pu aller jusqu'au bout, en tout cas on n'aurait pas pu donner ces dimensions ce projet et notre capitale régionale le mérite bien. Ce projet s'inscrit dans une politique bien plus large de l'Ajaccio de demain et s'accompagne déjà depuis près de 3 ans puisque le travail a déjà commencé depuis 2020. Avec des actions concrètes qui visent à transformer notre cadre de vie et notre qualité de vie environnementale et surtout à trouver des solutions les mieux adaptées pour faire face au changement climatique. Nous avons mené de front démarches de structuration de notre compétence et des programmes concrets afin de gérer au mieux nos ressources et rendre concrète la maîtrise de l'énergie. Sans être exhaustive, je vais rappeler quelques exemples de projets très concrets. La modernisation de notre éclairage public se poursuit et d'ici la fin 2024 c'est plus de la moitié de notre réseau qui sera modernisé et notre gain énergétique sera de l'ordre de 80%. La rénovation énergétique de nos

bâtiments publics se poursuit également et nous amène à réduire là aussi nos dépenses et à rationaliser nos ressources. Rationaliser nos ressources et les préserver bien entendu aussi c'est important pour nous notre patrimoine naturel c'est aussi l'enjeu de notre politique de nettoyage des plages. Nous nous sommes clairement engagés dans un nettoyage de plages raisonnées qui préserve la biodiversité et aide à lutter contre l'érosion des plages. Depuis l'été 2023, le nettoyage mécanisé a été très fortement réduit. Il est limité aujourd'hui à Trottet et au Ricanto, mais il sera totalement arrêté dès 2024 et remplacé par le nettoyage manuel. Ce choix est dicté par des exigences environnementales que nous devons intégrer dans nos bonnes pratiques au quotidien. Ce choix comme d'autres a nécessité l'adaptation de notre organisation administrative qui s'est matérialisée par un nouveau projet de direction. Désormais, la direction de l'environnement évolue pour intégrer les enjeux et valoriser les métiers liés à la transition écologique. Il reste du chemin à poursuivre et à parcourir j'en conviens, mais notre territoire peut s'appuyer sur les compétences sérieuses et de qualité, en interne et surtout très solides. Permettez-moi justement, mes chers collègues un bref aparté pour remercier l'ensemble des agents qui travaillent à mes côtés, ce n'est pas toujours simple de travailler avec moi, j'en conviens, mais ils font preuve de professionnalisme et de ténacité pour répondre à nos attentes qui sont très fortes. Forte attente également sur la présence du végétal, nous avons mené de front une démarche structurante. Je le rappelle, elle a été quand même saluée au niveau national. C'était une première et cela nous permet aujourd'hui d'être accompagnés par l'État et la banque des territoires sur certains secteurs comme la place Foch où le Premier Consul. Depuis 2020, il faut quand même le préciser c'est plus 700 arbres qui ont été plantés sur la base d'un cahier de charges bien précis, qui favorise la biodiversité et qui tient compte des changements climatiques. En 2024 et 2025 nos efforts se poursuivront avec l'arrivée de près de 300 nouveaux sujets. 2024 verra donc le prolongement de tous ces chantiers, avec en point d'orgue ; ça a été cité par notre député ; sur le par Berthault qui va poursuivre sa mue et offrir aux Ajacciens un véritable poumon vert. 2024 sera aussi l'année de la concrétisation de notre réflexion sur nos sources d'approvisionnement et notre devenir énergétique. Avec Monsieur le Maire, nous avons déjà affirmé notre détermination à développer les énergies renouvelables et à diversifier nos sources d'approvisionnement. À ce sujet, le projet de ferme photovoltaïque à Saint-Antoine suit son cours et se déploiera prochainement. Il est important de rappeler que ce projet ambitieux et innovant constitue le seul projet de Corse retenu au décret friche photovoltaïque publié en fin d'année 2023. Cette dérogation permettra notre projet d'aboutir en discontinuité d'urbanisme, de plus notre projet le seul qui était retenu au niveau national sur ce dispositif. Voilà mes chers collègues les sujets que je souhaitais évoquer. Je vous remercie de votre patience. »

M le maire : « Merci Madame Corticchiato, très utile rappel des sujets innombrables et d'enjeux majeurs pour notre quotidien et notre avenir et les efforts considérables qui sont menés sous votre impulsion. Je pense, que ce soient les questions de requalification paysagère dont tout le monde peut aujourd'hui effectivement apprécier les mutations en cours et vous rappeler à l'échelle de nos compétences, sans convoquer les grands empires, mais d'évoquer dans nos périmètres de compétences, les enjeux sur la transition écologique et ce que nous pouvons faire lorsque nous faisons le choix de restituer des places, de planter des arbres, de remettre de l'eau... Tout ça participe effectivement à l'amélioration du cadre de vie, la qualité de l'air, c'est l'idée que nous nous faisons d'un « mieux vivre » sur le territoire que nous voulons, à notre échelle, moderniser. La transition énergétique également, grand sujet, un enjeu majeur avec cette DSP et cet engagement que nous aurons de sortir du gaz et de la nécessité de mettre en avant les énergies alternatives. Et nous avons commencé en appelant judicieusement ce projet « ferme photovoltaïque » qui est un projet inédit, sur lequel nous avons beaucoup travaillé qui va effectivement, je l'espère, donner le la. Vous avez rappelé très justement que le bloc local a toute légitimité pour porter ces projets et nous avons nous aussi notre rôle en tant que territoire, capitale régionale. Rappeler aussi sur ces sujets comme sur d'autres, on l'a vu d'ailleurs tout en filigrane ce soir sur ce débat, la nécessité de faire ensemble. Les moyens y sont ce qu'ils sont. C'est bien de faire notamment ce rappel rétrospectif, contextuel parce qu'on n'agit pas seul, on agit aussi avec des contraintes, des fameuses contraintes exogènes. On a parlé des impôts, des mesures qu'on peut prendre et des causes aussi exogènes quand on a des recettes qui augmentent automatiquement sur les bases

et qui peinent à peine à couvrir l'inflation, je le rappelle quand même ! C'est un exercice extrêmement contraint. Pierre Pugliesi a rappelé qu'on allait encore être amenés, enfin sollicités pour fournir des efforts dans l'esprit du « contrat de Cahors ». Je pensais que notre peine était purgée sur le sujet... On avait quand même fourni déjà des efforts sur la perte des dotations, la DGF notamment. Mais ce qui est certain aujourd'hui, sur des projets de cette ampleur, on l'a fait sur d'autres occasions, l'entrée de ville par exemple, vous avez vu que nous avons impulsés effectivement une démarche pour convoquer l'ensemble des parties prenantes à tous les échelons. Parce que ce sont des projets structurants de rayonnement communal, intercommunal et régional et il faut les mener en équipe. Il est aussi de notre responsabilité politique de savoir dégager ce qui relève de l'intérêt général et un moment donné, aller au-delà des divergences, des différences. En tout cas, l'histoire a démontré que lorsqu'on n'agissait pas de la sorte on était souvent sur la voie de l'échec, en tenant compte aussi des expériences passées pour essayer de mieux faire pour l'avenir. »

M Pugliesi : « Monsieur le maire, je vous remercie. Chers collègues, juste quelques précisions à apporter à nos collègues de l'opposition concernant leurs interventions. Évidemment, on n'est pas des magiciens comme certains auraient pu dire à une certaine époque. On sait très bien que nous avons un travail à faire très important sur la maîtrise de l'évolution de la masse salariale. Certaines dispositions nous les prenons d'ores et déjà, d'autres seront peut-être un peu plus compliquées à prendre dans le cadre du statut de la fonction publique particulière en Corse. Il va falloir trouver aussi de nouvelles recettes. Mais on a quelques idées quand même. Monsieur le député nous a parlé d'une évolution institutionnelle possible. Il y a aussi un certain nombre d'infrastructures à vocation départementale et régionale, il va bien falloir qu'un moment donné on parle de frais de centralité avec ces structures par exemple. On est dans une ville relativement pauvre, une région relativement pauvre, tout le monde le sait. Il est évident qu'avoir recours à l'augmentation de la fiscalité, ce n'est franchement pas très raisonnable. Mais cela dit ; pour revenir ; il a été cité ; au rapport de la cour régionale des comptes, l'épargne nette négative ce n'est pas notre ambition, ce n'est pas notre volonté. On l'a trouvée négative en 2014 et malgré la baisse des dotations globales de fonctionnement de l'État à ce moment-là, je vous rappelle quand même sur 3 années avec 5 millions d'euros de pertes sèches d'épargne ! Malgré cela, nous avons continué à la faire progresser l'épargne. Elle ne s'est pas dégradée, au contraire elle a augmenté. Malgré la situation que nous avons assumée en 2014. Quant à la dette qui diminue, ce n'est pas une préconisation de la Cour régionale des comptes, c'est un fait ! C'est nous qui l'avons mis en place, la cour régionale des comptes a constaté dans son rapport sur les années 2017/2021. Alors, l'épargne et la dette... La dette c'est 102 millions d'euros, chers collègues, tous budgets confondus y compris les budgets annexes. Mais quand on est à 102 millions d'euros, on n'est pas à 7% de taux d'épargne, on est au-dessus. 7,3% c'est le taux d'épargne du budget principal de la ville. Quand on est à 102 millions d'euros tout budget compris, il s'agit de 9% de taux d'épargne. Fin 2023, quand on est à 7,3% très exactement sur le budget de la ville, notre capacité de désendettement est de 13 années. Je vous rappelle que toutes ces dernières années nous étions entre 14 et 18 ans ! On vise 12 ans ! 12 c'est la règle ! Je fais l'exercice : admettons si justement, on intègre les budgets annexes et bien nous sommes à 12 années en termes de désendettement. Donc, je pense que le débat, évidemment, on peut l'avoir entre épargne nette et épargne brute ! Quand on a une épargne nette positive, ça voudrait dire qu'on peut investir sans emprunter. Nous sommes tributaires d'une situation et nous l'assumons, c'est ainsi ! Comme nous sommes sur une mécanique extrêmement lourde avec des figures imposées par l'État qui nous grignotent de l'épargne année après année, sur des dispositions imposées, sur des figures imposées, c'est un exercice contraint extrêmement difficile à mener. Il faut beaucoup de pugnacité, d'inventivité et de volonté de la part des services pour arriver à tenir ces budgets-là. Un dernier petit mot sur le parking. 12 millions d'euros ! Il ne s'agit pas de 12 millions d'euros pour 200 places c'est quand même la rénovation de 20 000 mètres carrés aussi. En gros 200 places de parking c'est 6 millions d'euros et le reste c'est pour financer la rénovation de 20 000 mètres carrés. Ce qui correspond logiquement à peu près à 600 euros le mètre carré. »

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 26 janvier 2024

Et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

M. Jean-André Miniconi, M. Jean-François Casalta, M. Laurent Marcangeli, Mme Caroline Corticchiato, M. Stéphane Sbraggia, M. Pierre Pugliesi

PREND ACTE

des orientations budgétaires, exercice 2024, telles que présentées dans le document annexé.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 19.H.35

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine Schinto



LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA



